



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)

Rechercher



Droits d'auteur à l'AFP: un acquis historique pour tous les journalistes

Un accord important et symbolique, novateur et original

Important et symbolique car il marque une reconnaissance de la nature créatrice et intellectuelle du travail des journalistes et aux droits attachés à leurs oeuvres. Ces dernières sont le fruit de leurs compétences, de leur talent et de leur liberté de jugement et d'expression.

En temps et en heure car il intervient à un moment, où la technicité croissante de notre métier peut inciter à faire passer le fond au second plan, au profit de la forme et des vecteurs. Les évolutions des métiers de la presse font disparaître des professions et la tentation existe de baptiser "journalistes" des gens formés à autre chose. Reconnaître la qualité d'auteur aux journalistes, c'est admettre qu'ils ne sont pas des techniciens cherchant sur instruction un résultat défini et exigible à l'avance.

L'accord est novateur et original car il a fallu tenir compte de deux impératifs en apparence contradictoires : l'esprit de la loi française de protection des auteurs, qui est basée sur une création purement individuelle, dans la lignée des écrivains de l'époque de Beaumarchais, et la réalité et les contraintes de

l'Agence. La production de l'AFP est le résultat des efforts de tous et son statut oblige à maintenir des bureaux partout, quelle que soit l'actualité (et donc la production) locale. On produit plus d'infos à Bagdad qu'à Dijon.

Une comptabilité purement individuelle serait donc injuste. C'est malheureusement ce que nous a légué l'ex-PDG Bertrand Eveno en faisant profiter quelques photographes du travail de tous, tout en refusant de reconnaître les droits des autres journalistes.

Une répartition mutualisée

C'est pourquoi notre accord avec la SCAM prévoit une répartition mutualisée, à l'exception d'une petite partie. Il faut l'effort de tous, en même temps. CDI, CDD, pigistes de droit français sont concernés.

Il ne fallait pas pour autant verser dans le copyright du droit anglo-saxon qui concerne l'entreprise, pas le créateur. C'est là notamment que le rôle de la SCAM est essentiel car il ne faut en aucun cas confondre des droits d'auteur et une simple prime qui a un tout autre statut.

Pour la mise en route de l'accord, les trois premières années verront le versement d'une somme forfaitaire répartie entre les journalistes qui devront adhérer à la SCAM. Ce forfait inclut les sommes versées à l'AFP par le CFC, organisme qui répartit les taxes dites de " photocopillage" et dont nous exigeons en vain depuis quinze ans le partage avec les journalistes. Les directions précédentes refusaient de reconnaître la loi Hadopi et notre qualité d'auteurs.

Après de nouvelles négociations, basées sur l'expérience acquise, les droits seront un pourcentage des ventes de produits dit " secondaires", c'est-à-dire ceux qui ne sont pas diffusés par les fils, au-delà d'une période de 31 jours. Ce délai correspond aux parutions mensuelles clientes par abonnement.

La direction versera environ 10% des ventes faites sur les différents forum et plate-formes à partir du 32ème jour. L'accord est évolutif et incitateur : tous les partenaires ont fortement intérêt à accroître l'offre de l'agence et à la diversifier pour élargir la clientèle et à la satisfaire, au-delà de la seule logique filaire.

Seuls les revenus des photos de certains photographes qui profitent de la situation créée sous Eveno, ne seront pas répartis par la SCAM. Cet accord avec certains photographes (membres d'une autre société de droits d'auteurs,

la SAIF), qui ignore l'effort consenti par l'ensemble des journalistes de l'Agence pour créer un service photo international, avait été signé à l'insu des organisations syndicales. Il est donc aussi contestable qu'injuste.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdos (<http://www.cfdt-publihebdos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)